



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-VIENNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°87-2019-070

PUBLIÉ LE 7 SEPTEMBRE 2019

Sommaire

DDCSPP87

87-2019-09-04-002 - Arrêté portant composition de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (3 pages) Page 4

Direction Départementale des Finances Publiques 87

87-2019-09-01-014 - AFFICHE Désignation de la conciliatrice fiscale et des conciliateurs fiscaux adjoints (1 page) Page 8

87-2019-09-01-011 - Délégation de signature en matière d'expropriation (2 pages) Page 10

87-2019-09-01-024 - 01 09 2019 AFFICHE Liste des agents des services de direction bénéficiant d'une délégation en matière de contentieux et gracieux fiscal (1 page) Page 13

87-2019-09-01-023 - AFFICHE Liste des responsables de services bénéficiant d'une délégation de signature pour le contentieux et gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II du code général des impôts (1 page) Page 15

87-2019-09-01-016 - Arrêté portant délégation de signature à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur (1 page) Page 17

87-2019-09-01-013 - Arrêté portant délégation de signature à M Eddy GAUTHIER, administrateur des Finances publiques adjoint, conciliateur fiscal adjoint (2 pages) Page 19

87-2019-09-01-010 - Arrêté portant délégation de signature en matière d'évaluation domaniale (3 pages) Page 22

87-2019-09-01-012 - Arrêté portant délégation de signature en matière de dispense de versement (1 page) Page 26

87-2019-09-01-009 - Arrêté portant subdélégation de signature en matière domaniale de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne (2 pages) Page 28

87-2019-09-01-015 - Conciliateur fiscal AFFICHE de la liste des administrateurs des Finances publiques, des administrateurs des finances publiques adjoints (AFIP, AFIPA) des inspecteurs principaux des Finances publiques et des inspecteurs divisionnaires des Finances publiques bénéficiant de la délégation de signature de la directrice départementale des finances publiques (1 page) Page 31

87-2019-09-01-026 - Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (3 pages) Page 33

87-2019-09-01-004 - Décision de délégation générale de signature au responsable du pôle gestion publique (2 pages) Page 37

87-2019-09-01-017 - Décision de délégation spéciale pour la directrice du pôle gestion fiscale et son adjoint relative à la convention de délégation de gestion de la mission de tutelle sur le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables (CROEC) de Limoges (2 pages) Page 40

87-2019-09-01-008 - Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale (3 pages) Page 43

| | |
|---|---------|
| 87-2019-09-01-005 - Décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle Pilotage et Ressources (3 pages) | Page 47 |
| 87-2019-09-01-006 - Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées à la Directrice départementale (3 pages) | Page 51 |
| 87-2019-09-01-007 - Décision de délégations spéciales pour le pôle gestion publique (6 pages) | Page 55 |
| 87-2019-09-01-025 - Délégation de signature accordée à M Alexandre SHEARER, inspecteur principal des finances publiques en matière de contentieux (1 page) | Page 62 |
| 87-2019-09-01-021 - Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - Services de direction- Agents du pôle gestion fiscale (2 pages) | Page 64 |
| 87-2019-09-01-019 - Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal à M Eddy GAUTHIER, administrateur des Finances publiques adjoint (2 pages) | Page 67 |
| 87-2019-09-01-020 - Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal à M Franck CAZENAVE, administrateur des Finances publiques adjoint (2 pages) | Page 70 |
| 87-2019-09-01-018 - Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal à M Olivier CARRIZEY, administrateur des Finances Publiques (2 pages) | Page 73 |
| 87-2019-09-01-022 - Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux et du gracieux fiscal AFFICHE de la liste des administrateurs des finances publiques , administrateurs des finances publiques adjoints et inspecteurs principaux bénéficiant d'une délégation de la directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne (1 page) | Page 76 |
| Direction Départementale des Territoires 87 | |
| 87-2019-09-04-001 - Arrêté portant fixation de la date de début de cueillette des pommes en appellation d'origine "Pomme du Limousin" pour l'année 2019 (1 page) | Page 78 |

DDCSPP87

87-2019-09-04-002

Arrêté portant composition de la commission de
coordination des actions de prévention des expulsions
locatives

*Arrêté portant composition de la commission de coordination des actions de prévention des
expulsions locatives*

**Direction Départementale
de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations
de la Haute-Vienne**
39, avenue de la Libération
CS 33918
87039 LIMOGES cedex 1
Service Protection et Insertion
des Personnes Vulnérables

**Arrêté
portant composition de la commission de coordination
des actions de prévention des expulsions locatives**

Le Préfet de la Haute-Vienne

**Le Président du Conseil Départemental
de la Haute-Vienne**

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) et notamment son article 27,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Egalité et à la Citoyenneté,

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN),

VU le décret n° 2015-1384 du 30 octobre 2015 relatif à la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives,

VU l'instruction du 22 mars 2017 relative à la mis en œuvre du plan interministériel pour la prévention des expulsions et son guide annexe,

VU l'arrêté conjoint de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Président du Conseil départemental du 4 février 2016 portant composition de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Vienne,

ARRETEMENT :

Article 1^{er} : La composition de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) de la Haute-Vienne est fixée ainsi qu'il suit :

Membres avec voix délibérative :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne ou son représentant,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de la Mutualité Sociale Agricole du Limousin ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Limoges Métropole ou son représentant.

Membres avec voix consultative :

- un représentant de la commission de surendettement des particuliers,
- Monsieur la Directrice générale de Limoges Habitat ou son représentant,
- Madame la Directrice générale de l'ODHAC 87 ou son représentant,
- Madame la Directrice générale de NOALIS ou son représentant,
- Monsieur le Directeur général de SCALIS ou son représentant,
- Madame la Directrice de l'Agence CDC Habitat de Limoges ou son représentant,
- Monsieur le Directeur général de l'Office Public Saint-Junien Habitat ou son représentant,
- Madame la Directrice de l'Agence Immobilière Sociale (AIS) 87 ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Chambre Syndicale de la Propriété et Copropriété Immobilière (UNPI) de la Haute-Vienne ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association de Réinsertion Sociale du Limousin (ARSL) ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Chambre départementale des huissiers de justice de la Haute-Vienne ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de la Haute-Vienne ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de l'ADIL 87 ou son représentant.

Article 2 : La présidence de la CCAPEX est assurée conjointement par le Préfet de la Haute-Vienne et par le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, ou leurs représentants.

Article 3 : La CCAPEX est compétente sur l'ensemble du territoire du département de la Haute-Vienne.

Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur le 4 février 2019.

Article 5 : La présente décision est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux devant Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne,
- soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute-Vienne et le Directeur Général des Services du Conseil Départemental, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et au recueil des actes administratifs du Département.

Limoges, le 4 septembre 2019

LE PREFET

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEYMOUR MORSY

JEAN-CLAUDE LEBLOIS

Direction Départementale des Finances Publiques 87

87-2019-09-01-014

AFFICHE Désignation de la conciliatrice fiscale et des
conciliateurs fiscaux adjoints

Affiche : désignation de la conciliatrice fiscale et des conciliateurs fiscaux adjoints

Direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne

Désignation de la conciliatrice fiscale et des conciliateurs fiscaux adjoints

Au 1er septembre 2019

CONCILIATRICE FISCALE

Mme Françoise GAYTON-SEGRET,
Administratrice des finances publiques, conciliatrice
fiscale

CONCILIATEURS FISCAUX ADJOINTS et CONCILIATRICES FISCALES ADJOINTES

M. Eddy GAUTHIER, administrateur des finances publiques
adjoint, conciliateur fiscal-adjoint

M. Alexandre SHEARER, inspecteur principal des finances
publiques, conciliateur fiscal-adjoint

Mme Michèle COLLEONI, inspectrice divisionnaire des
finances publiques, conciliatrice fiscale-adjointe

Mme Mireille POUJAUD, inspectrice divisionnaire des
finances publiques hors classe, conciliatrice fiscale-adjointe

Mme Brigitte RICHARD, inspectrice divisionnaire des
finances publiques, conciliatrice fiscale-adjointe.

Date d'affichage de la liste : 1er septembre 2019

L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne.

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Départementale des Finances Publiques 87

87-2019-09-01-011

Délégation de signature en matière d'expropriation

Délégation de signature des agents habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation

Arrêté portant délégation des agents habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article R.1212-12 ;

Vu le décret n°67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements, notamment son article 4 ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux, première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article 4 ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant promotion, nomination, intégration, détachement et affectation d'administrateurs généraux des finances publiques et portant nomination de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 1er février 2017, la date d'installation de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne

Vu l'arrêté interministériel du 29 janvier 1973 rendant applicable dans le département le régime des procédures foncières institué, par les articles R.1212-9 à R.1212-16 du code général de la propriété des personnes publiques, par le décret n° 67-568 DU 12 juillet 1967 relatif à la réalisation des acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements et par l'article 4 de décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux, première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Arrête :

Art.1er. - Les personnes suivantes sont désignées pour agir devant la juridiction de l'expropriation sur le ressort du Pôle d'évaluation domaniale (PED) de la DDFIP de la Haute-Vienne, sur les départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et le cas échéant, devant la Cour d'Appel compétente :

- au nom des services expropriants de l'État ;
- et sur demande, au nom des collectivités, établissements ou sociétés mentionnés, selon le cas à l'article 2 du décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 susvisé, à l'article R.1212-10 du code général de la propriété des personnes publiques ou à l'article 4 du décret n° 2011-1612 du 22 novembre susvisé :

| Nom | Prénom | Grade |
|------------|----------------|---|
| CARRIZEY | Olivier | Administrateur des finances publiques |
| SAUVIAT | Josette | Inspectrice principale des finances publiques |
| EVANS | Gilles-Olivier | Inspecteur des finances publiques |

Art.2. - Délégation de signature est donnée, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du Gouvernement

- 1) en première instance devant les juridictions de l'expropriation dont relèvent les départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne,
- 2) devant la chambre des expropriations de la Cour d'Appel de Limoges.

| Nom | Prénom | Grade |
|------------|---------------|---|
| CARRIZEY | Olivier | Administrateur des finances publiques |
| SAUVIAT | Josette | Inspectrice principale des finances publiques |
| GOUTORBE | Philippe | Inspecteur des finances publiques |
| LEBRAUD | Nadine | Inspectrice des finances publiques |

Art.3. - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 1er septembre 2018.

Art.4. - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne, notifié aux intéressés et affiché dans les locaux de la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Vienne.

Fait à Limoges, le 1er septembre 2019.

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Départementale des Finances Publiques 87

87-2019-09-01-024

01 09 2019 AFFICHE Liste des agents des services de direction bénéficiant d'une délégation en matière de contentieux et gracieux fiscal

Affiche comportant la liste des agents bénéficiant de la délégation de signature de la directrice départementale des Finances publiques de la Haute-Vienne en matière de contentieux et gracieux fiscal

DELEGATIONS DE SIGNATURE

**LISTE DES AGENTS DU SERVICE DE LA DIRECTION
BÉNÉFICIAIRE D'UNE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
DE L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES,
DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-VIENNE**

Au 1^{er} septembre 2019

(Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux et du gracieux fiscal)

**Les actes de délégation peuvent être consultés sur demande
auprès de la Direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,
Pôle pilotage et ressources
Division Stratégie, contrôle de gestion, qualité de service
31, rue Montmailler à LIMOGES**

Nom, prénom, grade

M. Alexandre SHEARER, inspecteur principal

Mme Michèle COLLEONI, inspectrice divisionnaire,

Mme Brigitte RICHARD, inspectrice divisionnaire,

Mme Mireille POUJAUD, inspectrice divisionnaire,

Nom, prénom, grade

**Mme Véronique ALLABRUNE, inspectrice,
Mme Nadine CELESTIN-BATARD, inspectrice,
Mme Marie-Sophie CHARLEMAGNE, inspectrice,
Mme Martine CRETOUX-BAYARD, inspectrice,
M. Frédéric DAUVERGNE, inspecteur,
Mme Françoise DUGUET, inspectrice,
M. Philippe LOGANADIN, inspecteur,
M. Olivier NONY, inspecteur,
M. Jean-Marc VERGNAUD, inspecteur,**

Date d'affichage de la liste : 1^{er} septembre 2019

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne.**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Départementale des Finances Publiques 87

87-2019-09-01-023

AFFICHE Liste des responsables de services bénéficiant
d'une délégation de signature pour le contentieux et
gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe

Délégations de signature aux responsables de service en matière de contentieux et gracieux fiscal
II du code général des impôts
. Affiche obligatoire

DELEGATIONS DE SIGNATURE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-VIENNE

LISTE DES RESPONSABLES DE SERVICES DISPOSANT
D'UNE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL
prévues par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts.

Au 1^{er} septembre 2019

(Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux et du gracieux fiscal)

Les actes de délégation peuvent être consultés sur demande
auprès de la Direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,
Pôle pilotage et ressources
Division Stratégie, contrôle gestion, qualité de service
31, rue Montmailler à LIMOGES

| <i>Nom, prénom</i> | <i>Responsables des services</i> |
|---|--|
| Yves LEFEBVRE | SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES (SIE) SIE de LIMOGES |
| Gilles POTIE Philippe CEROUX (par intérim) | SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS (SIP) SIP LIMOGES SIP de BELLAC |
| Patrick MADEHORS Isabelle MONAMY | SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS & DES ENTREPRISES (SIP-SIE) SIP-SIE de SAINT-JUNIEN SIP-SIE de SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE |
| Céline ALAZARD Gérard ALVADO Jean-Jacques PICOT (par intérim) Michael BINET Maryse DESSAGNAT Marie-Christine GRANGER Pascal PASQUINET Philippe BOURGEOIS | TRÉSORERIES : AIXE-SUR-VIENNE BESSINES-SUR-GARTEMPE CHALUS-DOURNAZAC EYMOUTIERS NANTIAT PIERRE-BUFFIÈRE ROCHECHOUART SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT |
| Joëlle DALBY | PÔLE DE RECOUVREMENT SPÉCIALISÉ (PRS) |
| Isabelle REYROLLE | SERVICE DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE ET DE L'ENREGISTREMENT (SPF-E) de LIMOGES 1 |
| Karina MEGDOUD-ESTOP Christophe GARBUNOW Sylvie SABOURDY | CONTRÔLE FISCAL BRIGADE DÉPARTEMENTALE DE VÉRIFICATIONS (BDV) PÔLE DE CONTRÔLE ET D'EXPERTISE (PCE) PÔLE PATRIMONIAL ET PÔLE DÉPARTEMENTAL DE CONTRÔLE SUR PIÈCES D'INITIATIVE DES PARTICULIERS (PCRP) |
| Sylvie PALLIER | TOPOGRAPHIE & CADASTRE SERVICE DES IMPÔTS FONCIERS DE LIMOGES (SDIF) |

Date d'affichage de la liste : 1er septembre 2019

L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Départementale des Finances Publiques 87

87-2019-09-01-016

Arrêté portant délégation de signature à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur

*Délégation de signature à M Eddy GAUTHIER administrateur des Finances publiques adjoint
pour statuer sur le demandes d'admission en non-valeur (ANV)*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-VIENNE
31, rue Montmailler
87 043 LIMOGES CEDEX
Tél. : 05-55-45-69-15

Arrêté portant délégation de signature à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 410 à son annexe II,

Vu le décret N° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu l'instruction du 13 novembre 2003,

Arrête :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Eddy GAUTHIER, administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des créances irrécouvrables dans la limite de 20 000 euros pour les particuliers et les amendes et dans la limite de 50 000 euros pour les professionnels.

Article 2 : La mission départementale risques et audit (MDRA) veillera à organiser dans le cadre du plan de contrôle interne (PDCI) un contrôle annuel.

A Limoges, le 1^{er} septembre 2019.

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne.**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Départementale des Finances Publiques 87

87-2019-09-01-013

Arrêté portant délégation de signature à M Eddy GAUTHIER, administrateur des Finances publiques adjoint, conciliateur fiscal adjoint

*Délégation de signature au conciliateur fiscal adjoint M Eddy GAUTHIER , administrateur des
Finances publiques adjoint*

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-VIENNE
31, Rue Montmailler
87043 Limoges Cedex

Limoges, le 1^{er} septembre 2019.

Arrêté portant délégation de signature au conciliateur fiscal adjoint

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 396 A et 410 à son annexe II ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Décide :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à M. Eddy GAUTHIER, administrateur des finances publiques adjoint, conciliateur fiscal adjoint, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département de la Haute-Vienne, dans les limites et conditions suivantes :

1° sans limitation de montant, sur les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts, sur l'intérêt de retard prévu à l'article 1727 du CGI ou sur les pénalités ;

2° dans la limite de 200 000 euros, sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts et les intérêts moratoires prévus à l'article L. 209 du livre des procédures fiscales ;

3° dans la limite de 200 000 euros, sur les demandes gracieuses portant sur les impositions et taxes autres que celles visées au quatrième alinéa du 3^{ème} de l'article L 247 du livre des procédures fiscales, sur les frais de poursuite mentionnés à l'article 1912 du CGI, les amendes et majorations autres que celle prévue à l'article 1730 du code général des impôts, l'intérêt de retard prévu à l'article 1727 du CGI ainsi que sur les demandes de délais de paiement ;

4° sans limitation de montant, sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire prévue à l'article 1691 bis du code général des impôts ;

5° dans les limites prévues aux articles R 247-10 et R 247-11 du livre des procédures fiscales, sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire prévue à l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

6° sur les contestations relatives aux procédures de poursuite diligentées à l'encontre du contribuable dans le respect des dispositions des articles R*281-1 et suivants du LPF.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Vienne.

A Limoges, le 1^{er} septembre 2019.

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne.**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Départementale des Finances Publiques 87

87-2019-09-01-010

Arrêté portant délégation de signature en matière
d'évaluation domaniale

Délégations de signature en matière d'évaluation domaniale



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Limoges, le 1er septembre 2019.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-VIENNE
31, rue Montmailler
87 043 LIMOGES Cedex

Arrêté portant délégation de signature

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant promotion, nomination, intégration, détachement et affectation d'administrateurs généraux des finances publiques et portant nomination de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 1er février 2017, la date d'installation de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne

Arrête :



Article 1 : Délégation de signature est donnée aux personnes ci-dessous désignées, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de :

1 - émettre, au nom de l'administration, tout avis d'évaluation domaniale :

| Prénom | Nom | Grade | Limite de délégation : valeur vénale d'immeubles et fonds de commerce | Limite de délégation : estimations en valeur locative |
|----------------|----------|---|---|---|
| Olivier | CARRIZEY | administrateur des finances publiques | 3 000 000 € | 500 000 € |
| Josette | SAUVIAT | inspectrice principale des finances publiques | 1 500 000 € | 200 000 € |
| Gilles-Olivier | EVANS | inspecteur des finances publiques | 1 500 000 € | 200 000 € |

Lorsqu'il est chargé d'effectuer l'intérim de la directrice départementale, M. Olivier CARRIZEY bénéficie de la délégation générale.

1. bis : émettre au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale à l'exception des avis relatifs à la conformité du projet immobilier avec les orientations de la politique immobilière de l'État :

| Prénom | Nom | Grade | Limite de délégation : valeur vénale d'immeubles et fonds de commerce | Limite de délégation : Estimations en valeur locative |
|----------|-----------|------------------------------------|---|---|
| Philippe | GOUTORBE | inspecteur des finances publiques | 200 000 € | 30 000 € |
| Stéphane | LABROUSSE | inspecteur des finances publiques | 200 000 € | 30 000 € |
| Nadine | LEBRAUD | inspectrice des finances publiques | 200 000 € | 30 000 € |
| Vincent | MARTAGEIX | inspecteur des finances publiques | 200 000 € | 30 000 € |
| Murielle | RICHEFORT | inspectrice des finances publiques | 200 000 € | 30 000 € |

2 - fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;

| Prénom | Nom | Grade | Limite de délégation : Opérations de gestion | Limite de délégation : Opérations d'aliénation |
|----------------|----------|---|--|--|
| Olivier | CARRIZEY | administrateur des finances publiques | délégation générale | |
| Josette | SAUVIAT | inspectrice principale des finances publiques | délégation générale | |
| Gilles-Olivier | EVANS | inspecteur des finances publiques | délégation générale | |

3 - suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

| Prénom | Nom | Grade | Limite de délégation : : assiette | Limite de délégation : Recouvrement |
|----------------|------------|---|--|--|
| Olivier | CARRIZEY | administrateur des finances publiques | | délégation générale |
| Josette | SAUVIAT | inspectrice principale des finances publiques | | délégation générale |
| Gilles-Olivier | EVANS | inspecteur des finances publiques | - | À concurrence de sa délégation accordée par ailleurs sans toutefois être opposable aux tiers |

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 1^{er} septembre 2018.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne. Il sera notifié aux intéressés.

Fait à Limoges, le 1er septembre 2019

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Départementale des Finances Publiques 87

87-2019-09-01-012

Arrêté portant délégation de signature en matière de
dispense de versement

Délégation de signature dispense de versement

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU LIMOUSIN ET DE LA HAUTE-VIENNE
31, Rue Montmailler
87043 Limoges Cedex**

Limoges, le 1^{er} septembre 2019

Arrêté portant délégation de signature

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 15 ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 431 à son annexe III.

Arrête :

Article 1. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre des décisions accordant la dispense de versement, la refusant ou constatant la force majeure au nom de la Directrice départementale des finances publiques, aux agents dont les noms suivent :

M. Olivier CARRIZEY, Administrateur des finances publiques, directeur du pôle gestion publique ;

Mme Françoise GAYTON-SEGRET, Administratrice des finances publiques, directrice du pôle gestion fiscale ;

Mme Florence LECHEVALIER, Administratrice des finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources ;

Article 2.- Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

A Limoges, le 1^{er} septembre 2019,

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Départementale des Finances Publiques 87

87-2019-09-01-009

Arrêté portant subdélégation de signature en matière domaniale de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne

*Subdélégation en matière domaniale à Olivier CARRIZEY, Josette SAUVIAT et Gilles-Olivier
EVANS*

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Limoges, le 1er septembre 2019

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-VIENNE
31, rue Montmailler
87 043 LIMOGES Cedex

Le préfet de la Haute-Vienne

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant promotion, nomination, intégration, détachement et affectation d'administrateurs généraux des finances publiques et portant nomination de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 1er février 2017, la date d'installation de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Vu l'arrêté n°87-2018-11-10-018 du 10 novembre 2018 portant délégation de signature à Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne en matière de gestion domaniale

Arrête :



Art. 1^{er}. - La délégation de signature qui est conférée à Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne, par l'article 1^{er} (délégation en matière domaniale) de l'arrêté n° 87-2018-11-10-018 du 10 novembre 2018 accordant délégation de signature à Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, sera exercée par M. Olivier CARRIZEY, administrateur des finances publiques, directeur du pôle gestion publique, par Mme Josette SAUVIAT, inspectrice principale des finances publiques, responsable du Service Local du Domaine (SLD) et du Pôle Évaluation Domaine (PED) et par M. Gilles-Olivier EVANS, inspecteur des finances publiques,.

Art. 2. - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 12 novembre 2018.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne.

Fait à Limoges, le 1er septembre 2019.

Pour le Préfet,

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Départementale des Finances Publiques 87

87-2019-09-01-015

Conciliateur fiscal AFFICHE de la liste des
administrateurs des Finances publiques, des
administrateurs des finances publiques adjoints (AFIP,
Conciliateur fiscal : Affiche obligatoire portant liste des AFIP, AFIPA, IPFIP et IDIV bénéficiant d'une délégation de signature
AFIPA) des inspecteurs principaux des Finances publiques
et des inspecteurs divisionnaires des Finances publiques
bénéficiant de la délégation de signature de la directrice
départementale des finances publiques

DELEGATIONS DE SIGNATURE

LISTE DES ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES (AFIP et AFIPA) ET DES INSPECTEURS PRINCIPAUX ET DES INSPECTRICES DIVISIONNAIRES DES FINANCES PUBLIQUES CHARGÉES DE LA MISSION DE CONCILIATRICE FISCALE BÉNÉFICIAINT D'UNE DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES, DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-VIENNE

Au 1^{er} septembre 2019

(Délégations de signature accordées à la conciliatrice fiscale, aux conciliateurs fiscaux adjoints et aux conciliatrices fiscales adjointes en matière de traitement du contentieux et du gracieux fiscal)

Les actes de délégation peuvent être consultés sur demande
auprès de la Direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,
Pôle pilotage et ressources
Division Stratégie, contrôle gestion, qualité de service
31, rue Montmailler à LIMOGES

CONCILIATRICE FISCALE

**Mme Françoise GAYTON-SEGRET,
Administratrice des finances publiques, conciliatrice
fiscale**

CONCILIATEURS FISCAUX ADJOINTS et CONCILIATRICES FISCALES ADJOINTES

**M. Eddy GAUTHIER, administrateur des finances publiques
adjoint, conciliateur fiscal-adjoint**

**M. Alexandre SHEARER, inspecteur principal des finances
publiques, conciliateur fiscal-adjoint**

**Mme Michèle COLLEONI, inspectrice divisionnaire des
finances publiques, conciliatrice fiscale-adjointe**

**Mme Mireille POUJAUD, inspectrice divisionnaire des
finances publiques hors classe, conciliatrice fiscale-adjointe**

**Mme Brigitte RICHARD, inspectrice divisionnaire des
finances publiques, conciliatrice fiscale-adjointe.**

Date d'affichage de la liste : 1er septembre 2019

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne.**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Départementale des Finances Publiques 87

87-2019-09-01-026

Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES

PUBLIQUES DE LA HAUTE -VIENNE

31, rue Montmailler
87 043 LIMOGES Cedex

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE.**

La directrice du pôle pilotage et ressources à la Direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État modifié par le décret n°2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2016 portant nomination de Mme Florence LECHEVALIER, administratrice des finances publiques et l'affectant à la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Seymour MORSY, en qualité de Préfet de la Haute-Vienne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 87-2018-11-10-024 du 10 novembre 2018, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Florence LECHEVALIER, administratrice des finances publiques ;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant Mme Florence LECHEVALIER, administratrice des finances publiques à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

Vu la Convention de délégation de gestion en date du 1^{er} octobre 2017 entre la direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres, et la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Vienne pour la réalisation de l'ordonnancement des dépenses listées dans le périmètre du Centre de Services Budgétaires (CSBUD) de Limoges.

Vu la Convention de délégation de gestion en date du 7 juin 2018 entre la direction départementale des Finances publiques de la Creuse, et la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Vienne pour la réalisation de l'ordonnancement des dépenses listées dans le périmètre de l'expérimentation du Centre de Services Budgétaires (CSBUD) du Limousin.

Vu la Convention de délégation de gestion en date du 27 août 2018 entre la direction départementale des Finances publiques de la Charente, et la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Vienne pour la réalisation de l'ordonnancement des dépenses listées dans le périmètre du Centre de Services Budgétaires (CSBUD) de Limoges.

Vu la Convention de délégation de gestion en date du 27 août 2018 entre la direction départementale des Finances publiques de la Corrèze, et la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Vienne pour la réalisation de l'ordonnancement des dépenses listées dans le périmètre de l'expérimentation du Centre de Services Budgétaires (CSBUD) du Limousin.

Vu la Convention de délégation de gestion en date du 5 octobre 2018 entre la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Vienne et du Centre de services partagés (CSP) de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID) pour la cité administrative de la Haute-Vienne,

Vu la Convention de délégation de gestion en date du 5 octobre 2018 entre la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Vienne et du Centre de services partagés (CSP) de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID) pour la cité administrative de la Corrèze,

Vu la Convention de délégation de gestion en date du 5 octobre 2018 entre la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Vienne et du Centre de services partagés (CSP) de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID) pour la cité administrative de la Creuse,

décide :

Article 1 : en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence LECHEVALIER, administratrice des finances publiques la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet de la Haute-Vienne en date du 10 novembre 2018, sera exercée par :

M. Fabien DEVOS, administrateur des finances publiques adjoint,
M. Guillaume CASENAVE, inspecteur des finances publiques,
Mme Pascale LAURAS, inspectrice des finances publiques,

Article 2 : Délègue sa signature dans le cadre des délégations de gestion réalisées par les conventions susvisées, aux personnes suivantes :

- M. Fabien DEVOS, administrateur des finances publiques adjoint,
- M. Guillaume CASENAVE, inspecteur des finances publiques,

- M. Frédéric REVEILLAS, contrôleur principal des finances publiques,

- Mme Laurence BARATAUD, contrôleur des finances publiques,
- M. Pierrick BONJEAN, contrôleur des finances publiques,
- Mme Lydie PEYRICHOUT, contrôleur des finances publiques,
- M. Renaud POUGE, agent administratif principal des finances publiques,
- Mme Angélique BERROS, agente administrative principale des finances publiques,
- Mme Élodie BOISSEAU, agente administrative principale des finances publiques,
- Mme Christelle MACHADO, agente contractuelle Berkani de droit public,

Article 3 : la présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

Fait à Limoges, le 1^{er} septembre 2019.

La directrice du pôle pilotage et ressources
à la Direction départementale des finances publiques
de la Haute-Vienne

Florence LECHEVALIER,
Administratrice des finances publiques

Direction Départementale des Finances Publiques 87

87-2019-09-01-004

Décision de délégation générale de signature au responsable du pôle gestion publique

Délégation générale de signature au responsable du Pôle gestion Publique-M Olivier CARRIZEY

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Limoges, le 1er septembre 2019.

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE -VIENNE**
31, rue Montmailler
87 043 LIMOGES Cedex

Décision de délégation générale de signature au responsable du pôle gestion publique

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des finances publiques du Limousin et de la Haute-Vienne ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant promotion, nomination, intégration, détachement et affectation d'administrateurs généraux des finances publiques et portant nomination de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 1er février 2017, la date d'installation de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne

Décide :

Article 1 – Délégation générale de signature est donnée à : M. Olivier CARRIZEY, administrateur des finances publiques, responsable du pôle gestion publique.

Celui-ci reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2019.
Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département de la Haute-Vienne.

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Départementale des Finances Publiques 87

87-2019-09-01-017

Décision de délégation spéciale pour la directrice du pôle
gestion fiscale et son adjoint relative à la convention de
délégation de gestion de la mission de tutelle sur le Conseil
Régional de l'Ordre des Experts-Comptables (CROEC) de
*Délégation spéciale à effet de suppléer la directrice départementale des Finances Publiques dans
l'exercice de la tutelle des pouvoirs publics sur le CROEC de Limoges*
Limoges



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Limoges, le 1er septembre 2019

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
LA HAUTE-VIENNE**

31, rue Montmailler
87 000 LIMOGES

**Décision de délégation spéciale pour l'adjoint à la Directrice du pôle gestion fiscale
Convention de délégation de gestion de la mission de tutelle sur le Conseil Régional de
l'Ordre des Experts-Comptables de LIMOGES.**

**L'administratrice générale des finances publiques,
directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 modifiée portant institution de l'Ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment son article 56,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques,

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2014-404 du 16 avril 2014 relatif aux attributions du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant nomination de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des finances publiques du Limousin et de la Haute-Vienne, puis direction départementale,

Vu l'arrêté du 3 mai 2012 portant agrément intérieur de l'ordre des experts-comptables,

Vu l'arrêté du 14 juin 2016 portant agrément d'un nouveau titre 1^{er} relatif aux élections aux conseils de l'ordre,



Vu la convention de délégation de gestion de la mission de tutelle des pouvoirs publics sur le Conseil régional de l'ordre des experts comptables de LIMOGES du 14 novembre 2017 entre Mme Isabelle MARTEL, Directrice régionale des finances publiques, commissaire du gouvernement auprès du conseil régional de l'ordre des experts comptables de LIMOGES (délégant) et Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne (délégataire), qui prévoit que le délégataire peut déléguer tout ou partie de ses fonctions à l'un de ses collaborateurs,

Décide :

Délégation est donnée à Mme Françoise GAYTON-SEGRET, administratrice des Finances publiques, directrice du pôle gestion fiscale, à l'effet de me suppléer dans l'exercice de la tutelle des pouvoirs publics sur le Conseil régional de l'ordre des experts comptables LIMOGES en qualité de délégataire du commissaire du gouvernement, et de signer seule, ou concurremment avec moi, tous les actes qui s'y rattachent.

Délégation est donnée à M. Eddy GAUTHIER, administrateur des Finances publiques adjoint, adjoint à la directrice du pôle gestion fiscale, à l'effet de me suppléer dans l'exercice de la tutelle des pouvoirs publics sur le Conseil régional de l'ordre des experts comptables LIMOGES en qualité de délégataire du commissaire du gouvernement, et de signer seul, ou concurremment avec moi, tous les actes qui s'y rattachent.

Fait à Limoges, le 1er septembre 2019.

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne.**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Départementale des Finances Publiques 87

87-2019-09-01-008

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle
gestion fiscale

Délégations de signature pôle gestion fiscale

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-VIENNE
31, rue Montmailler
87 043 LIMOGES Cedex

Limoges, le 1^{er} septembre 2019.

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des finances publiques du Limousin et de la Haute-Vienne ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant promotion, nomination, intégration, détachement et affectation d'administrateurs généraux des finances publiques et portant nomination de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 1^{er} février 2017, la date d'installation de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions du pôle gestion fiscale, de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

Pour le pôle gestion fiscale

- M. Eddy GAUTHIER, administrateur des finances publiques adjoint, en tant qu'adjoint à la directrice du pôle pour signer tous les actes relatifs aux affaires traitées par le pôle.

- M. Alexandre SHEARER, inspecteur principal des finances publiques, en tant que chargé de mission auprès de la directrice du pôle, pour signer tous les actes relatifs aux affaires traitées par la division des affaires juridiques et du contentieux et le pôle juridictionnel.

1. Pour la division fiscalité des particuliers et des professionnels, missions foncières et patrimoniales :

- Mme Mireille POUJAUD, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable de la division, avec les pouvoirs nécessaires pour signer tous les actes relatifs aux affaires traitées par sa division.

- Mme Delphine BELIS, inspectrice des finances publiques, pour la signature des courriers simples et des bordereaux de demande ou de transmission des pièces relatifs à sa mission.

- M. Daniel ROUAN, inspecteur des finances publiques, pour la signature des courriers simples et des bordereaux de demande ou de transmission des pièces relatifs à sa mission.

2. Pour la division des affaires juridiques et du contentieux et le pôle juridictionnel.

- Mme Brigitte RICHARD, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division, avec les pouvoirs nécessaires pour signer tous les actes relatifs aux affaires traitées par sa division.

Affaires juridiques et contentieux administratif et juridictionnel d'assiette :

- Mme Véronique ALLABRUNE, inspectrice des finances publiques

- Mme Marie-Sophie CHARLEMAGNE, inspectrice des finances publiques

- Mme Martine CRETOUX BAYARD, inspectrice des finances publiques

- Mme Françoise DUGUET, inspectrice des finances publiques

- M. Philippe LOGANADIN, inspecteur des finances publiques,

pour la signature des courriers simples et des bordereaux de demande ou de transmission des pièces relatifs à leur mission.

3. Pour la division du recouvrement ; impôts, amendes et produits locaux :

- Mme Michèle COLLEONI, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division avec les pouvoirs nécessaires pour signer tous les actes relatifs aux affaires traitées par sa division.

Pilotage, animation et suivi du recouvrement (amiable, forcé)- Contentieux du recouvrement :

- Mme Nadine CELESTIN-BATARD, inspectrice des finances publiques
 - M. Frédéric DAUVERGNE, inspecteur des finances publiques
 - M. Philippe QUERCY, inspecteur des finances publiques,
 - Mme Sandrine ROUSSELY, inspectrice des finances publiques,
- pour la signature des courriers simples et des bordereaux de demande ou de transmission des pièces relatifs à leur mission.

4. Pour le service du contrôle fiscal.

- M. Olivier NONY, inspecteur des finances publiques,
 - M. Jean-Marc VERGNAUD, inspecteur des finances publiques,
- pour les actes relatifs à l'activité de leur service.

Article 2 : Cette décision prend effet le 1^{er} septembre 2019.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Départementale des Finances Publiques 87

87-2019-09-01-005

Décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle
Pilotage et Ressources

Délégations de signature pôle pilotage et ressources



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Limoges, le 1^{er} septembre 2019.

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE -VIENNE**

31, rue Montmailler
87 043 LIMOGES Cedex

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale du Limousin et de la Haute-Vienne,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant promotion, nomination, intégration, détachement et affectation d'administrateurs généraux des finances publiques et portant nomination de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 1^{er} février 2017, la date d'installation de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Décide :



Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents courants relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

Pour le pôle pilotage et ressources

- M. Fabien DEVOS, administrateur des finances publiques adjoint, en tant qu'adjoint à la directrice du pôle pilotage et ressources pour signer tous les actes relatifs aux affaires traitées par le pôle.

1. Pour le service des Ressources Humaines :

- Mme Évelyne EVANS, inspectrice des finances publiques,

Gestion des Ressources humaines

- M. Frédéric BAUSSET, contrôleur principal des finances publiques,
- Mme Sylvie CHATENET, contrôlease principale des finances publiques,
- M. Ludovic FREDON, contrôleur principal des finances publiques,
- Mme Delphine DUBOIS, contrôlease des finances publiques,

Formation professionnelle et concours

- Mme Évelyne EVANS, inspectrice des finances publiques,
- Mme Sylvie CHATENET, contrôlease principale des finances publiques,
- Mme Sophie DETIENNE, agente administrative principale des finances publiques,

2. Pour la Division Stratégie, Contrôle de Gestion et Qualité de Service :

- Mme Michèle FROMENT, inspectrice divisionnaire des finances publiques

Stratégie, Contrôle de gestion, Qualité de service, emplois, structures et moyens :

- Mme Dominique JOUBERT, inspectrice des finances publiques,
- Mme Marilyne THOBY, inspectrice des finances publiques,
- Mme Sylvie TOULZAC, attachée d'administration centrale,

3. Pour le service Budget, Immobilier, Logistique :

- M. Guillaume CASENAVE, inspecteur des finances publiques,

Budget, logistique et immobilier :

- Mme Pascale LAURAS, inspectrice des finances publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume CASENAVE, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service.
- M. Frédéric REVEILLAS, contrôleur principal des finances publiques,

Centre de Services Budgétaires (CSBUD) de Limoges (y compris la gestion des cités administratives de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne) :

- M. Frédéric REVEILLAS, contrôleur principal des finances publiques,
- M. Pierrick BONJEAN, contrôleur des finances publiques,
- Mme Lydie PEYRICHOUT, contrôleuse des Finances Publiques,
- M. Renaud POUGE, agent administratif principal des finances publiques,
- Mme Angélique BERROS, agente administrative principale des finances publiques,
- Mme Élodie BOISSEAU, agente administrative principale des finances publiques,
- Mme Christelle MACHADO, agente contractuelle Berkani de droit public,

Courrier :

- M. Jacques ROUX, inspecteur des finances publiques,

Assistante de prévention et déléguée départementale à la sécurité

- Mme Pascale LAURAS, inspectrice des finances publiques, assistante de prévention.

Article 2 : Cette décision prend effet au 1^{er} septembre 2019. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Départementale des Finances Publiques 87

87-2019-09-01-006

Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées à la Directrice départementale

Délégations spéciales missions rattachées à la Directrice : Maîtrise des risques et audit, action économique, politique immobilière , service Liaison recouvrement, secrétariat général



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Limoges, le 1^{er} septembre 2019

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE -VIENNE
31,rue Montmailler
87 043 Limoges Cedex

Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2010 portant création de la direction régionale du Limousin et de la Haute-Vienne ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant promotion, nomination, intégration, détachement et affectation d'administrateurs généraux des finances publiques et portant nomination de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 1er février 2017, la date d'installation de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne



Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la mission départementale maîtrise des risques - Cellule de Qualité Comptable : :

- Mme Stéphanie BINET, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la mission maîtrise départementale des risques et audit

- M. Christophe MARTIN, inspecteur des finances publiques,
- Mme Joëlle ROUDIER, inspectrice des finances publiques.
- M. Hugues BEAUDONNET, inspecteur des finances publiques,

Délégation de signature est accordée à Mme Stéphanie BINET, M. Hugues BEAUDONNET et Mme Joëlle ROUDIER à l'effet de valider le plan départemental de contrôle interne (PDCI) et ses avenants.

2. Pour la mission départementale d'audit :

- Mme Stéphanie BINET, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la mission maîtrise départementale des risques et audit
- Mme Sandrine DOLLEANS, inspectrice principale des finances publiques,
- Mme Catherine FAUCHER, inspectrice principale des finances publiques,
- Mme Claire PERICHON, inspectrice principale des finances publiques,

3. Pour la mission Action économique – Surendettement - commission des chefs des services financiers et des représentants des organismes de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et de l'assurance-chômage (CCSF) - comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI)

- Mme Stéphanie BINET, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la mission Action économique
- Mme Agnès PACQUEAU, inspectrice divisionnaire des finances publiques,

4. Pour la mission politique immobilière de l'État :

- Mme Josette SAUVIAT, administrateur des finances publiques adjoint, correspondante départementale de la politique immobilière de l'État (PIE)

5. Pour le secrétariat général et la mission communication :

- Mme Julie RENAUX, inspectrice des finances publiques.

6. Pour le Service Liaison Recouvrement

Une délégation spéciale de signature au titre du Service Liaison Recouvrement et des affaires qui s'y rattachent est accordée à Mme Florence RABAUTE, inspectrice divisionnaire, responsable du service.

En son absence, les mêmes pouvoirs en matière de gestion du Service Liaison Recouvrement sont conférés à Mme Anne-Marie NICOLAS, inspectrice divisionnaire.

Article 2 : la présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2019.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Départementale des Finances Publiques 87

87-2019-09-01-007

Décision de délégations spéciales pour le pôle gestion
publique

Délégations spéciales pour le pôle gestion publique



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Limoges, le 1er septembre 2019.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE -VIENNE
31, rue Montmailler
87 043 LIMOGES Cedex

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des finances publiques du Limousin et du département de la Haute-Vienne ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant promotion, nomination, intégration, détachement et affectation d'administrateurs généraux des finances publiques et portant nomination de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 1er février 2017, la date d'installation de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne

Décide :



Article 1 : la délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la division secteur public local :

- M. Franck CAZENAVE, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division secteur public local , avec les pouvoirs nécessaires pour signer tous les actes relatifs aux affaires traitées par sa division,

- Mme Agnès BESANCON, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la division secteur public local, pour les actes relatifs à la gestion du secteur des collectivités locales et responsable du Service d'appui au Réseau (S.A.R.)

- M. Jean-Luc FANTON, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable de la division SPL (secteur public local) , pour les actes relatifs à la gestion du secteur de la fiscalité directe locale.

1.1. Service Collectivités et Établissements Publics Locaux (CEPL)

- Mme Marie-Agnès CLAVAUD, inspectrice des finances publiques, responsable du service CEPL, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service, à l'exception des décisions d'apurement sur comptes de gestion, saisines de contrôle de légalité, dénonciations de gestion de fait et mise en débet des comptables du Trésor et des régisseurs.

1.2. Restructurations des collectivités - Conseils expertises -réfèrente NRP pour la Division SPL

- Mme Virginie GRIVOT, inspectrice des finances publiques, pour la signature du courrier simple et des bordereaux de transmission de pièces liées aux expertises financières et restructurations des collectivités.

1.3. Service d'appui au Réseau (S.A.R.)

- Mme Sylvie DONGAY, inspectrice des finances publiques, fiabilisation des états de l'actif, pour la signature du courrier simple et des bordereaux de transmission des pièces relatifs à sa mission.

- Mme Évelyne VENNAT, inspectrice des finances publiques, chargée de mission, référente Hélios pour la signature du courrier simple et des bordereaux de transmission des pièces relatifs à sa mission.

1.4. Inventaire et appui Hélios

- Mme Évelyne VENNAT, inspectrice des finances publiques, chargée de mission, référente Hélios pour la signature du courrier simple et des bordereaux de transmission des pièces relatifs à sa mission.

1.5. Analyses financières

- M. Karim EL HARZI, inspecteur des finances publiques, pour la signature du courrier simple et des bordereaux de transmission de pièces liées aux expertises et études financières.

1.6. Dématérialisation et Moyens Modernes de Paiement

- M. Arnaud LOUVET, inspecteur des finances publiques, chargé de mission, correspondant dématérialisation et moyens modernes de paiement pour la signature du courrier simple et des bordereaux de transmission des pièces relatifs à sa mission.

1.7. Fiscalité directe locale

- M. Jean-Jacques SKAPSKI, inspecteur des finances publiques, pour les actes relatifs à la gestion du secteur de la fiscalité directe locale, pour la signature du courrier simple et des bordereaux de transmission de pièces liées aux expertises et études fiscales et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc FANTON.

2. Pour la division État :

- M. Philippe CHEYRON, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division État, avec les pouvoirs nécessaires pour signer tous les actes relatifs aux affaires traitées par la division ainsi que les chèques sur le Trésor,
- M. Jean COQUILLAUD, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques, adjoint au responsable de la division, avec les pouvoirs nécessaires pour signer tous les actes relatifs aux affaires traitées par la division, les décisions de remises gracieuses sur produits divers d'un montant inférieur à 1 500 euros ainsi que les chèques sur le Trésor.

2.1. Le contrôle et le règlement de la dépense et le service facturier (SFACT)

- Mme Carole FAURE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service « *contrôle et règlement de la dépense* » et responsable du service facturier, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service,
- Mme Emmanuelle TOURTE, inspectrice des finances publiques, adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole FAURE, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service,
- Mme Chantal FERRAND, contrôlease principale des finances publiques, Mme Laurence DUFOUR, contrôlease principale des finances publiques, Mme Sylvie BLANCHETON, contrôlease des finances publiques et M. Philippe RODES, contrôleur des finances publiques, pour les opérations de dépenses et de comptabilité en mode SFACT,
- Mme Catherine FAYE, contrôlease principale des finances publiques, M. Philippe RODES, contrôleur des finances publiques et Mme Viviane KASEK, contrôlease des finances publiques, Mme Catherine CALVET, agente administrative principale des finances publiques, pour les opérations de dépenses et de comptabilité en mode classique,
- Mme Marie-Pierre DEMAISON, contrôlease des finances publiques, pour le suivi des immobilisations en cours.

2.2. Le service liaison-rémunérations

- M. Alain DEVERS, inspecteur des finances publiques, responsable du service, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service, y compris la validation des ordres d'exécution des paiements mais à l'exception de la signature des chèques sur le Trésor,
- Mme Isabelle DUPUY, contrôlease principale des finances publiques, adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DEVERS, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service, y compris la validation des ordres d'exécution des paiements mais à l'exception de la signature des chèques sur le Trésor,
- Mme Marie-Christine PUIVIF, contrôlease des finances publiques, et M. Philippe PENIGOT, contrôleur des finances publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DEVERS et de Mme Isabelle DUPUY, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service, y compris de la validation des ordres d'exécution des paiements et à l'exception de la signature des chèques sur le Trésor.

2.3. Le centre de gestion des retraites

- Mme Véronique LANGLOIS, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service,
- Mme Corinne DORCET, inspectrice des finances publiques, adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique LANGLOIS pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service.

2.3.1. Courriers de gestion administrative courante des pensionnés :

Mme Emmanuelle PECH, contrôleur principale des finances publiques, Mme Mireille BERNARD, contrôleur des finances publiques, Mme Sandrine MARSAC, contrôleur des finances publiques, responsables d'unité de gestion, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique LANGLOIS et de Mme Corinne DORCET, pour tous les actes suivants :

- actes de mise en paiement des pensions civiles et militaires de retraite, des pensions militaires d'invalidité, des retraites du combattant, des légions d'honneur et des médailles militaires / décision d'assujettissement ou de non-assujettissement aux précomptes de cotisations sociales / accords ou rejets des compléments de retraite réglementairement assujettis au revenu fiscal de référence / relance de demande d'avis d'imposition pour contrôle ressources / bordereau d'envoi / demandes de renseignement aux mairies / demande de renseignement aux banques / demandes de RIB ou de déclaration préalable lors de la 1^{ère} liquidation / relance de demande d'attestation CAF pour contrôles / envoi de dossier de pension de réversion / renvoi pour attribution / lettres d'accompagnement et de justification de titre de perception / demande d'autorisation de cumul de pensions.

2.3.2. Actes de gestion comptable des pensionnés :

M. Pascal MANDON, contrôleur principal des finances publiques et Mme Arlette BEYRAND, contrôleur principale des finances publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique LANGLOIS et de Mme Corinne DORCET, pour tous les actes suivants :

- validation des ordres d'exécution des paiements échéances et hors échéances / signature des ordres de paiement / mainlevée sur oppositions / accusés réception d'avis à tiers détenteur / accusés réception de mise en paiement de pension alimentaire / accusés réception de mise en paiement de saisie des rémunérations / lettres d'information des oppositions formulées à l'encontre des débiteurs / renvois pour attribution / bordereaux d'envoi.

2.4. L'autorité de certification des fonds européens

- Mme Nathalie MONNERIE, inspectrice des finances publiques, responsable du service,
- M. Philippe RODES, contrôleur des finances publiques, pour tous les actes relatifs à la gestion courante de la cellule de gestion des fonds européens, à l'exclusion des appels de fonds et de tous documents valant certification des opérations.

2.5. Le service comptabilité et autres opérations de l'État

- Mme Stanislava BOSSOUTROT, inspectrice des finances publiques, responsable du service, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service, la signature des habilitations BDF/CCP AD, des chèques sur le Trésor, ainsi qu'à la comptabilité patrimoniale de l'État,

- M. Thierry BRUNTH, contrôleur principal des finances publiques, adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stanislava BOSSOUTROT, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service ainsi qu'à la comptabilité patrimoniale de l'État,

- Mme Nathalie DUPUYTRENT, contrôleur principale des finances publiques, adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stanislava BOSSOUTROT et de M. Thierry BRUNTH, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service,

- Mme Joëlle GAVINET, contrôleur principale des finances publiques, adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stanislava BOSSOUTROT et de M. Thierry BRUNTH, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service,

- M. Axel DE MOHRENSCHILDT, contrôleur des finances publiques, pour tous les actes relatifs à la comptabilité patrimoniale de l'État,

- Mme Évelyne CHOPINAUD, agente administrative principale des finances publiques du service comptabilité de la DDFIP, caissière titulaire, pour la signature des quittances, déclarations de recettes délivrées en caisse et bons de transport établis par les prestataires transporteurs de fonds,

- M. Nicolas COULON, agent administratif des finances publiques, Mme Joëlle CREPIN, agente administrative principale des finances publiques, M. Axel DE MOHRENSCHILDT, contrôleur des finances publiques, M. Julien DEVAUTOUR, agent administratif principal des finances publiques, Mme Joëlle GAVINET, contrôlease principale des finances publiques, Mme Maryse LAUDOUZE, agente administrative principale des finances publiques, Mme Marine LEYSSENNE, agente administrative des finances publiques, Mme Marie-Claude LABAT, agente administrative principale des finances publiques, caissiers suppléants, pour la signature des quittances, déclarations de recettes délivrées en caisse et bons de transport établis par les prestataires transporteurs de fonds.

2.6. Les recettes non fiscales – secteur recouvrement

- M. Jean-Marc PLAZIAT, inspecteur des finances publiques, chargé de mission, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service, la signature des octrois d'échéanciers de paiements n'excédant pas une durée de 12 mois, des décisions de remises gracieuses sur produits divers d'un montant inférieur à 500 euros,

- Mme Béatrice FRANÇOIS, contrôlease des finances publiques, adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc PLAZIAT, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service, la signature des octrois d'échéanciers de paiements n'excédant pas une durée de 12 mois.

2.7. Les dépôts et les services financiers

- M. Jean-Marc PLAZIAT, inspecteur des finances publiques, chargé de mission, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service,

- M. Yves LATHIERE et Mme Pascale BONNET, contrôleurs principaux des finances publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc PLAZIAT, pour les opérations de guichet du secteur « caisse des dépôts et consignations » et pour les actes du secteur « dépôts de fonds ».

3. Pour la division Domaine :

- Mme Josette SAUVIAT, inspectrice principale des finances publiques, responsable du service, pour les actes relatifs à la gestion du service local du domaine (SLD) et du pôle d'évaluation domaniale (PED) et de la politique immobilière de l'État.

Service local du domaine (SLD)

- M. Gilles-Olivier EVANS, inspecteur des finances publiques, à l'effet de signer tous documents courants et bordereaux d'envois relevant de la mission de gestion domaniale et de la politique immobilière de l'État.

- Mme Patricia LARATTE, contrôlease principale des finances publiques, et M. Serge BLANC, contrôleur des finances publiques, à l'effet de signer tout document courant ou bordereau d'envoi en matière de gestion domaniale

Pôle d'évaluation domaniale (PED)

- M. Philippe GOUTORBE, inspecteur des finances publiques,
- M. Stéphane LABROUSSE, inspecteur des finances publiques,
- Mme Nadine LEBRAUD, inspectrice des finances publiques,
- M. Vincent MARTAGEIX, inspecteur des finances publiques,
- Mme Murielle RICHEFORT, inspectrice des finances publiques,

à l'effet de signer tous documents courants et bordereaux d'envoi relevant de leur mission, hors avis d'évaluation

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Départementale des Finances Publiques 87

87-2019-09-01-025

Délégation de signature accordée à M Alexandre
SHEARER, inspecteur principal des finances publiques en
matière de contentieux

Délégation de signature en matière de contentieux fiscal pour M Alexandre SHEARER

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-VIENNE
31, rue Montmailler
87 043 LIMOGES CEDEX
Tél. : 05-55-45-69-15
Fax : 05-55-77-80-12

Arrêté portant délégation de signature

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu l'instruction du 13 novembre 2003,

Arrête :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Alexandre SHEARER, inspecteur principal des finances publiques, au pôle gestion fiscale de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne, à l'effet de prendre, au nom de la directrice départementale des finances publiques :

1° des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou, en ce qui concerne les droits, des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros ;

2° en ce qui concerne les pénalités, des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros.

3° de signer les certificats de dégrèvement et les ordres de restitution relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision ;

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 87-2019-03-04-005 du 4 mars 2019.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du pôle gestion fiscale de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne.

A Limoges, le 1er septembre 2019.

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne.**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Départementale des Finances Publiques 87

87-2019-09-01-021

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - Services de direction- Agents du pôle gestion fiscale

*Délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal aux agents du pôle gestion
fiscale*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-VIENNE
31, rue Montmailler
87 043 LIMOGES CEDEX
Tél. : 05-55-45-69-15
Fax : 05-55-77-80-12

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

SERVICES DE DIRECTION

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 396 A et 410 à son annexe II,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu l'instruction du 13 novembre 2003,

Arrête :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de la directrice départementale des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction, dans la limite de 50 000 euros, aux inspectrices divisionnaires des finances publiques du pôle gestion fiscale de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne dont les noms suivent :

- Mme Michèle COLLEONI, inspectrice divisionnaire des finances publiques,
- Mme Mireille POUJAUD, inspectrice divisionnaire des finances publiques,
- Mme Brigitte RICHARD, inspectrice divisionnaire des finances publiques,

Article 2 : Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de la directrice départementale des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction, dans la limite de 30 000 euros, aux inspecteurs des finances publiques du pôle gestion fiscale de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne dont les noms suivent :

- Mme Véronique ALLABRUNE, inspectrice des finances publiques,
- Mme Nadine CELESTIN-BATARD, inspectrice des finances publiques,
- Mme Marie-Sophie CHARLEMAGNE, inspectrice des finances publiques,
- Mme Martine CRETOUX-BAYARD, inspectrice des finances publiques,
- M. Frédéric DAUVERGNE, inspecteur des finances publiques,
- Mme Françoise DUGUET, inspectrice des finances publiques,
- M. Philippe LOGANADIN, inspecteur des finances publiques,
- M. Olivier NONY, inspecteur des finances publiques,
- M. Jean-Marc VERGNAUD, inspecteur des finances publiques,

Article 3 : Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de la directrice départementale des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction, dans la limite de 20 000 euros, aux contrôleurs des finances publiques du pôle gestion fiscale de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne, dont les noms suivent :

- M. Philippe ANDRE, contrôleur des finances publiques,
- Mme Nadine FISTRE, contrôlease des finances publiques,
- Mme Stéphanie ROUX contrôlease des finances publiques,

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Vienne et affiché dans les locaux du pôle gestion fiscale de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne.

A Limoges, le 1er septembre 2019.

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne.**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Départementale des Finances Publiques 87

87-2019-09-01-019

Délégation de signature en matière de contentieux et de
gracieux fiscal à M Eddy GAUTHIER, administrateur des
Finances publiques adjoint

Délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Limoges, le 1^{er} septembre 2019.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE -VIENNE
31 rue Montmailler
87 043 LIMOGES CEDEX
Tél. : 05-55-45-69-00
Fax : 05-55-77-80-12

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

SERVICES DE DIRECTION

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à M. Eddy GAUTHIER, administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite de 100 000 euros ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;



3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 150 000 € ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Vienne et affiché dans les locaux du service où exercent les agents délégataires.

Fait à Limoges, le 1^{er} septembre 2019.

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Départementale des Finances Publiques 87

87-2019-09-01-020

Délégation de signature en matière de contentieux et de
gracieux fiscal à M Franck CAZENAVE, administrateur
des Finances publiques adjoint

Délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Limoges, le 1^{er} septembre 2019.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE -VIENNE
31 rue Montmailler
87 043 LIMOGES CEDEX
Tél. : 05-55-45-69-00
Fax : 05-55-77-80-12

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

SERVICES DE DIRECTION

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à M. Franck CAZENAVE, administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite de 100 000 euros ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;



3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 150 000 € ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Vienne et affiché dans les locaux du service où exercent les agents délégataires.

Fait à Limoges, le 1^{er} septembre 2019.

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Départementale des Finances Publiques 87

87-2019-09-01-018

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal à M Olivier CARRIZEY, administrateur des Finances Publiques

*Délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal- Services de Direction M
Olivier CARRIZEY*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Limoges, le 1^{er} septembre 2019.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE -VIENNE
31 rue Montmailler
87 043 LIMOGES CEDEX
Tél. : 05-55-45-69-00
Fax : 05-55-77-80-12

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

SERVICES DE DIRECTION

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à M. Olivier CARRIZEY, administrateur des finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 € ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Vienne et affiché dans les locaux du service où exercent les agents délégués.

Fait à Limoges, le 1^{er} septembre 2019.

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne.**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Départementale des Finances Publiques 87

87-2019-09-01-022

Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux et du gracieux fiscal AFFICHE de la liste des administrateurs des finances publiques ,
Affiche portant délégations de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal : AFIP, AFIPA et IPFIP
administrateurs des finances publiques adjoints et inspecteurs principaux bénéficiant d'une délégation de la directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne

DELEGATIONS DE SIGNATURE

**LISTE DES ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES
ET ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTS (AFIP, AFIPA)
BÉNÉFICIAINT D'UNE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
DE L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES,
DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-VIENNE**

au 1er septembre 2019.

(Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux et du gracieux fiscal)

**Les actes de délégation peuvent être consultés sur demande
auprès de la Direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,
Pôle pilotage et ressources
Division Stratégie, contrôle gestion, qualité de service
31, rue Montmailler à LIMOGES**

Nom, prénom, grade

M. Olivier CARRIZEY, administrateur des finances publiques,

Mme Françoise GAYTON-SEGRET, administratrice des finances publiques,

Mme Florence LECHEVALIER, administratrice des finances publiques,

Nom, prénom, grade

Mme Stéphanie BINET, administratrice des finances publiques adjointe,

M. Franck CAZENAVE, administrateur des finances publiques adjoint,

M. Philippe CHEYRON, administrateur des finances publiques adjoint,

M. Fabien DEVOS, administrateur des finances publiques adjoint,

M. Eddy GAUTHIER, administrateur des finances publiques adjoint,

Date d'affichage de la liste : 1er septembre 2019

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Départementale des Territoires 87

87-2019-09-04-001

Arrêté portant fixation de la date de début de cueillette des
pommes en appellation d'origine "Pomme du Limousin"
pour l'année 2019

Direction départementale
des territoires

Service économie agricole

Dossier suivi par : Michaël CHARLOT
Tél. 05 55 12 90 71– fax : 05 55 12 90 99
Courriel : michael.charlot@haute-vienne.gouv.fr

ARRÊTÉ

Portant fixation de la date de début de cueillette des pommes en appellation d'origine « Pomme du Limousin » pour l'année 2019

Le préfet de la Haute-Vienne
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu l'arrêté du 13 avril 2017 relatif à l'appellation d'origine protégée "Pomme du Limousin" et portant homologation de son cahier des charges,

Vu l'avis du Syndicat de défense de la Pomme du Limousin, en date du 29 août 2019,

Vu la proposition des services de l'Institut national de l'origine et de la qualité en date du 3 septembre 2019,

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne,

ARRETE

Article 1 – Conformément au point D. du chapitre V du cahier des charges de l'appellation "Pomme du Limousin", la date de début de cueillette des pommes pouvant bénéficier de l'appellation d'origine "Pomme du Limousin" est fixée :

au 9 septembre 2019

Article 2 – Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.